

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 13 décembre 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 13 décembre 2010 à 20h45, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Patrick Bonvouloir, Mesdames les conseillères Diane Thériault-Boulais et Claire Gagnon-Delorme et Messieurs les conseillers André Côté, Jean-Philippe Cuénoud, Claude Neveu et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil forment quorum sous la présidence du maire. Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente.

1- Renonciation à l'avis de convocation

2010-12-289

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Politique de gestion contractuelle
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

Considérant que tous les membres du Conseil municipal sont présents et désirent renoncer à cet avis de convocation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de renoncer à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Politique de gestion contractuelle

2010-12-290

Considérant que, conformément à la loi, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit adopter une politique de gestion contractuelle avant le 1^{er} janvier 2011;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont examiné plusieurs modèles de politique de gestion contractuelle préparés par divers organismes;

Considérant que le modèle de politique de gestion contractuelle préparé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) semble être le plus approprié pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter une politique de gestion contractuelle pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, laquelle est basée sur le modèle préparé par l'ADMQ, sauf en ce qui concerne l'article 7.1 qui est modifié comme suit :

« Toute directive de changement doit obligatoirement être autorisée selon le libellé de la Section 5 intitulée « Délégation et politique de

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 13 décembre 2010**

variation budgétaire » du Règlement numéro 2007-368 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Occupation dynamique du territoire : appui à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

2010-12-291

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

Considérant que la FQM déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

Considérant que la FQM déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

Considérant que, le 18 décembre 2008, le Gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au Ministère des Affaires municipales et des Régions;

Considérant que la FQM proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

Considérant que la FQM plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

Considérant que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

Considérant que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

Considérant que la FQM est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 13 décembre 2010**

Considérant que les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

Considérant que le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la FQM, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

Considérant qu'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

Considérant qu'à la suite d'une rencontre avec le Ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la FQM;

Considérant que, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la FQM se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Neveu

ET RÉSOLU :

- de demander au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;
- de demander au Ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;
- de demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);
- de transmettre la présente résolution au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Implantation d'un poste autoroutier le long de l'autoroute 35 à Saint-Alexandre : appui à la MRC du Haut-Richelieu

2010-12-292

Considérant que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu a sollicité la Sûreté du Québec afin de procéder à l'étude de la localisation du poste de la Sûreté du Québec pour le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 13 décembre 2010**

Considérant que le résultat de l'étude de la Sûreté du Québec a été transmis le 29 novembre 2010 et déposé aux membres du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2010;

Considérant que cette étude ne tient pas compte de l'ouverture prochaine de l'autoroute 35;

Considérant que l'analyse révèle que « la concentration de la criminalité se situe prioritairement dans le secteur nord-est dans une proportion de 32,7 % »;

Considérant la situation géographique du Haut-Richelieu, en tenant compte du mont Saint-Grégoire et de la rivière Richelieu;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 35 générera un apport routier plus volumineux et complexe en lien avec les échanges frontaliers;

Considérant qu'un poste auxiliaire de la Sûreté du Québec est déjà implanté à Saint-Alexandre;

Considérant qu'il y a lieu de rendre plus efficaces les changements de relève par l'utilisation du poste auxiliaire de Saint-Alexandre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- de demander à la Sûreté du Québec de procéder à l'amélioration du poste auxiliaire de Saint-Alexandre afin d'y implanter le poste autoroutier de l'autoroute 35;
- de transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Calendrier des activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide pour l'année 2011

2010-12-293

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du calendrier des activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide pour l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud

ET RÉSOLU d'approuver le calendrier des activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide pour l'année 2011, tel que proposé :

- 27, 28 et 29 mai : gymkhana
- 9 juillet : derby de démolition (moissonneuses-batteuses)
- 22, 23 et 24 juillet : gymkhana
- 19 et 20 août; gymkhana triple couronne
- 26, 27 et 28 août : rodéo

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 13 décembre 2010**

6- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

7- Levée de la séance

2010-12-294

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patrick Bonvouloir, maire

Irène King, directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire